

Hazebrouck, le 07/01/2015

SM Pays Cœur de Flandre
DM/CV n° 4263

Monsieur Jean-Claude THOREZ
Maire de Sailly-sur-la-Lys
Hôtel de Ville
1071 rue de la Lys
62840 SAILLY-SUR-LA-LYS

OBJET : Mise en révision du PLU

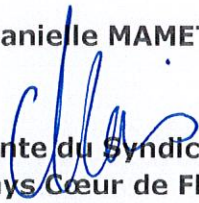
Monsieur le Maire,

J'accuse réception de la notification de mise en révision du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, et vous en remercie.

Le syndicat mixte est une personne publique associée à la procédure de révision de votre PLU, et se tient à votre disposition tout au long de la démarche. Conformément à l'article L111-1-1 du Code de l'urbanisme, le PLU devra être compatible avec le SCOT de Flandre intérieure. L'équipe technique pourra être mobilisée pour participer aux réunions techniques et vous accompagner pour la bonne prise en compte des orientations du SCOT. Pour mémoire, le Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre émettra un avis sur la compatibilité du projet de PLU avec le SCOT, lorsqu'il sera arrêté.

Dans la perspective de notre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de me cordiales salutations.

Danielle MAMETZ


Présidente du Syndicat Mixte
du Pays Cœur de Flandre

